



Investir dans les populations rurales

Conseil d'administration

---

## Rapport du Président

### Proposition de prêt

### République du Sénégal

## Programme de résilience du système alimentaire

Numéro du projet: 2000004669

---

Cote du document: EB 2024/LOT/P.5/Rev.1

Date: 21 mai 2024

Distribution: Publique

Original: Anglais

#### **POUR: APPROBATION**

**Mesures à prendre:** Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation telle qu'elle figure au paragraphe 45.

---

---

#### **Questions techniques:**

**Bernard Hien**

Directeur régional  
Division Afrique de l'Ouest et du Centre  
courriel: b.hien@ifad.org

**Matteo Marchisio**

Chef de pôle/Directeur de pays  
Division Afrique de l'Ouest et du Centre  
courriel: m.marchisio@ifad.org

---

## Table des matières

<b>Carte de la zone du programme</b>	<b>ii</b>
<b>Résumé du financement</b>	<b>iii</b>
<b>I. Contexte</b>	<b>1</b>
A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA	1
B. Enseignements à retenir	3
<b>II. Description du programme</b>	<b>3</b>
A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles	3
B. Composantes, résultats et activités	3
C. Théorie du changement	5
D. Alignement, appropriation et partenariats	5
E. Coût, avantages et financement	6
<b>III. Gestion des risques</b>	<b>10</b>
A. Risques et mesures d'atténuation	10
B. Catégorie environnementale et sociale	11
C. Classement au regard des risques climatiques	11
D. Soutenabilité de la dette	11
<b>IV. Exécution</b>	<b>11</b>
A. Cadre organisationnel	11
B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication	12
C. Plans d'exécution	13
<b>V. Instruments et pouvoirs juridiques</b>	<b>13</b>
<b>VI. Recommandation</b>	<b>13</b>
<b>Appendices</b>	
I. Negotiated financing agreement	
II. Logical framework	
III. Integrated programme risk matrix	

---

### Équipe d'exécution du programme

---

Directeur régional:	Bernard Hien
Directeur de pays:	Matteo Marchisio
Responsable technique:	Fanny Grandval
Responsable des finances:	Radu Damianov
Spécialiste climat et environnement:	Gilles Martin
Juriste:	Aspasia Tsekeri

---



## Résumé du financement

<b>Institution initiatrice:</b>	Banque mondiale
<b>Emprunteur/bénéficiaire:</b>	Ministère de l'économie, du plan et de la coopération
<b>Organisme d'exécution:</b>	Ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l'élevage (MASAE)
<b>Coût total du programme:</b>	270,48 millions d'USD
<b>Montant du prêt du FIDA:</b>	27,75 millions d'EUR (soit 30 millions d'USD)
<b>Conditions du prêt du FIDA:</b>	9,16 millions d'EUR (soit 9,90 millions d'USD): conditions particulièrement concessionnelles  18,59 millions d'EUR (soit 20,10 millions d'USD): conditions mixtes
<b>Cofinanceurs:</b>	International Development Association
<b>Montant du cofinancement:</b>	199 millions d'USD
<b>Conditions du cofinancement:</b>	Le taux maximal de la commission d'engagement correspond à la moitié d'un pour cent (1/2 de 1%) par an sur le solde de financement non décaissé. La commission de service correspond au plus élevé des deux montants suivants: a) trois quarts d'un pour cent (3/4 de 1%) par an plus l'ajustement de base de la commission de service; b) les trois quarts d'un pour cent (3/4 de 1%) par an sur le solde créditeur décaissé, ou le taux équivalent après conversion monétaire. Le taux d'intérêt correspond au plus élevé des deux montants suivants: a) un pour cent et quart (1.25%) par an plus l'ajustement de base du taux d'intérêt; et b) zéro pour cent (0%) par an sur le solde créditeur décaissé, ou le taux équivalent après conversion monétaire.
<b>Contribution de l'emprunteur/du bénéficiaire:</b>	6,6 millions d'USD
<b>Contribution des institutions financières participantes:</b>	20,9 millions d'USD
<b>Contribution des bénéficiaires:</b>	13,9 millions d'USD
<b>Institution coopérante:</b>	Banque mondiale

## I. Contexte

### A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

#### Contexte national

1. Après dix années de progrès continus, les économies d'Afrique de l'Ouest connaissent aujourd'hui un ralentissement, ce qui se ressent sur la réduction de la pauvreté. La croissance économique dans la sous-région est passée de 5,0% en 2021 à 3,7% en 2022 après le passage de multiples crises mondiales. Si le Sénégal est l'une des économies les plus dynamiques d'Afrique de l'Ouest, ses performances économiques solides au cours des dix dernières années ne se sont toutefois pas accompagnées d'une réduction importante de la pauvreté. Le taux de pauvreté est au contraire demeuré élevé, à près de 37%, la croissance des revenus étant principalement due aux services urbains, alors que la plupart des pauvres tirent leurs revenus de l'agriculture. La pauvreté dans les zones rurales se situe à environ 54%.
2. L'économie sénégalaise fait face à de nombreux chocs de différentes natures, y compris une hausse des prix de l'énergie, des engrais et des aliments. Les denrées alimentaires constituant près de la moitié des dépenses totales des ménages, l'inflation des prix alimentaires a ralenti la réduction de la pauvreté. Le pays est vulnérable aux chocs climatiques comme les sécheresses et les inondations, qui contribuent à réduire la productivité agricole, déjà chroniquement faible. L'insécurité alimentaire demeure par conséquent un défi persistant.
3. Le Sénégal est essentiellement une économie agricole, et demeure un importateur net de denrées alimentaires au lieu de substituer les importations par une production locale. Le secteur soutient 62% de la population rurale et employait, entre 2000 et 2021, plus de 38% de la population active totale en moyenne. Au cours des dernières décennies, la production alimentaire n'a évolué à un rythme suffisant pour face à la hausse de la demande, imputable à la croissance démographique et à l'urbanisation. La dépendance du pays vis-à-vis des importations alimentaires s'est donc accrue, le rendant plus vulnérable aux chocs extérieurs comme la volatilité des prix mondiaux, les restrictions au commerce et les prix de l'énergie. De nombreux aliments importés, comme le maïs, les fruits et légumes, les animaux sur pied et la viande, de même que les produits laitiers et les œufs, pourraient toutefois être produits de manière compétitive dans le pays ou dans la région. De plus, l'intégration commerciale régionale offre une occasion unique de renforcer la résilience des systèmes alimentaires face aux chocs internationaux.
4. Le Programme de résilience du système alimentaire au Sénégal correspond à la troisième phase d'une initiative régionale de la Banque mondiale, le Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest. Le programme régional d'ensemble vise à améliorer la gestion des risques pour le système alimentaire, à renforcer la durabilité et la capacité d'adaptation de la base productive des systèmes alimentaires et à faciliter l'intégration des marchés alimentaires dans la région. Le programme (phases 1 et 2) est déjà mis en œuvre dans sept pays, principalement des membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) (le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Togo pour la phase 1, et le Ghana, la Sierra Leone et le Tchad pour la phase 2). Conformément aux objectifs des phases 1 et 2, la phase 3 du programme, dont fait partie le Sénégal, cherche à améliorer le niveau de préparation à l'insécurité alimentaire et la résilience des systèmes alimentaires.

#### Aspects particuliers relatifs aux thématiques transversales prioritaires du FIDA

5. **Femmes et jeunes.** Quoique les femmes soient la colonne vertébrale de l'agriculture au Sénégal, des disparités considérables fondées sur le genre

demeurent, plus spécifiquement en matière d'accès aux ressources productives. Malgré l'existence de politiques relatives à l'égalité des sexes, il demeure une disparité entre hommes et femmes imputable à: i) un manque d'expertise technique en matière d'identification et de lutte contre les inégalités fondées sur le genre; ii) des politiques et programmes agricoles qui ne tiennent pas suffisamment compte des questions de genre; iii) des pressions sociales qui empêchent les femmes d'entreprendre des activités génératrices de revenus. Celles-ci ont par conséquent des revenus beaucoup plus faibles que les hommes et un accès plus restreint aux rôles décisionnels au sein des systèmes alimentaires. Le programme s'attaquera plus précisément à la question de l'accès des femmes aux ressources productives et aux revenus, ainsi qu'à celle de leur pouvoir décisionnel sur les ressources communautaires. Par ailleurs, compte tenu de l'importance du programme jeunesse au Sénégal, le programme devrait également bénéficier aux jeunes.

6. **Nutrition.** La hausse des prix alimentaires a aggravé la malnutrition, en forçant les ménages à remplacer des aliments de qualité par des substituts moins riches sur le plan nutritionnel. Le programme comporte des considérations d'ordre nutritionnel. Sa sous-composante 2.1, par exemple, cherche à renforcer les systèmes nationaux de recherche et de vulgarisation, de façon qu'ils développent et diffusent à grande échelle des innovations et technologies améliorées, dont certaines qui soient sensibles aux enjeux nutritionnels.
7. **Changements climatiques.** Le Sénégal figure parmi les pays d'Afrique les plus vulnérables aux chocs climatiques comme les sécheresses et inondations. Le programme tient compte des questions climatiques. Par exemple, sa composante 1 appuie la prévention et la gestion des crises alimentaires et l'adaptabilité nationale aux changements climatiques, en améliorant les capacités institutionnelles à collecter, traiter et diffuser les données et informations climatiques. Le programme appuiera le recours aux technologies et pratiques climato-compatibles. Le mécanisme de dons de contrepartie sur lequel le FIDA concentrera ses efforts donnera par ailleurs la priorité aux projets qui ont des répercussions positives sur la transition agroécologique, en s'appuyant sur des outils d'évaluation agroécologique spécifiques.

#### **Justification de l'intervention du FIDA**

8. Le FIDA contribuera au budget total de la phase 3 du programme à hauteur de 30 millions d'USD. Il financera plus précisément sa sous-composante 3.2, intitulée Soutien au développement des chaînes de valeur stratégiques. La contribution du Fonds tiendra compte de son mandat et de son expérience au Sénégal pour renforcer la capacité des organisations de producteurs et faciliter leur accès inclusif aux financements et aux partenariats avec le secteur privé (p. ex., ciblage des petits producteurs, en particulier des femmes et des jeunes). Globalement, le cofinancement du FIDA a permis: i) de mieux cibler et d'atteindre un plus grand nombre de bénéficiaires parmi les petits exploitants agricoles et les personnes vulnérables; ii) de mieux se concentrer sur les femmes, les jeunes et les organisations/coopératives de producteurs; iii) de veiller à une meilleure durabilité de l'accès aux mécanismes de financement.
9. La contribution à la fois technique et financière du FIDA à cette opération lui donne l'occasion: i) de participer à la concrétisation du partenariat FIDA-Banque mondiale, ii) de répondre à la demande qui lui a été faite par le Gouvernement d'appuyer son programme relatif aux systèmes alimentaires et à la résilience, iii) de participer au dialogue sur les systèmes alimentaires durables et la sécurité alimentaire au Sénégal, en partenariat avec la Banque mondiale, iv) d'en apprendre davantage sur les programmes régionaux, v) de contribuer à la réalisation de la cible de la Douzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA12) sur la mobilisation des cofinancements internationaux.

## B. Enseignements à retenir

10. Les principales leçons suivantes, tirées par le FIDA de son expérience de cofinancement et de ses interventions au Sénégal, ont été intégrées dans le programme:
- i) L'approche axée sur les filières adoptée dans différentes opérations financées par le FIDA au Sénégal a montré que des filières pouvaient être développées pour les cultures vivrières. Le cofinancement du FIDA appuiera le renforcement de certaines filières des cultures alimentaires et des produits d'origine animale, qui ont le potentiel d'être compétitives sur certains marchés rémunérateurs;
  - ii) L'expérience tirée d'opérations passées financées par le FIDA a montré que les organisations interprofessionnelles peuvent offrir des services à leurs membres. Elles peuvent par exemple faciliter les transactions commerciales entre les organisations paysannes et les opérateurs de marché. Partant de cette expérience, l'une des activités que le FIDA financera consiste à renforcer la capacité des organisations interprofessionnelles, dans le but de créer un environnement propice à des partenariats avantageux pour toutes les parties concernées;
  - iii) L'expérience tirée de plusieurs projets du FIDA a montré que la fourniture de services aux organisations paysannes et à leurs membres a augmenté leur capacité d'accéder aux marchés. Partant de ces expériences réussies, l'une des activités que le FIDA financera consiste à renforcer la capacité des organisations paysannes dans le but d'améliorer leur capacité à accéder aux marchés.

## II. Description du programme

### A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles

11. Le programme régional général vise à renforcer la gestion des risques pour les systèmes alimentaires, à améliorer la durabilité et la capacité d'adaptation de la base productive de ces systèmes et à faciliter l'intégration des marchés alimentaires dans la région. L'objectif de développement est le suivant: améliorer l'état de préparation à l'insécurité alimentaire et renforcer la résilience des systèmes alimentaires au Sénégal.
12. Le programme cherche à atteindre au moins 600 000 agriculteurs et agricultrices. Les bénéficiaires directs sont les petits producteurs et productrices et les petites industries transformatrices, les membres des organisations de producteurs et les micros, petites et moyennes entreprises agricoles. Le programme vise au moins 40% de femmes parmi ses bénéficiaires. Il abordera spécifiquement l'accès des femmes et des jeunes aux ressources productives et au pouvoir décisionnel sur les ressources communautaires. Les ministères de tutelle et agences gouvernementales, organisations de producteurs et prestataires de services financiers bénéficieront également du programme.

### B. Composantes, résultats et activités

13. Le programme sera axé sur les composantes suivantes: i) services de conseil numériques pour la prévention et la gestion régionales des crises agricoles et alimentaires; ii) durabilité et capacité d'adaptation de la base productive des systèmes alimentaires; iii) intégration des marchés alimentaires régionaux et commerce; iv) composante d'intervention d'urgence imprévue; et v) gestion du programme.
  - **La composante 1, Services de conseil numériques pour la prévention et la gestion régionales des crises agricoles et alimentaires**, vise à améliorer les systèmes d'aide à la décision afin d'améliorer l'efficacité de la prévention et de la gestion des crises alimentaires, ainsi qu'à renforcer la capacité régionale à s'adapter aux changements climatiques. Elle se décline

en deux sous-composantes: 1.1) Amélioration des systèmes régionaux de prévention et de suivi des crises alimentaires et 1.2) Renforcement des services numériques de conseil agricole et hydrométéorologique.

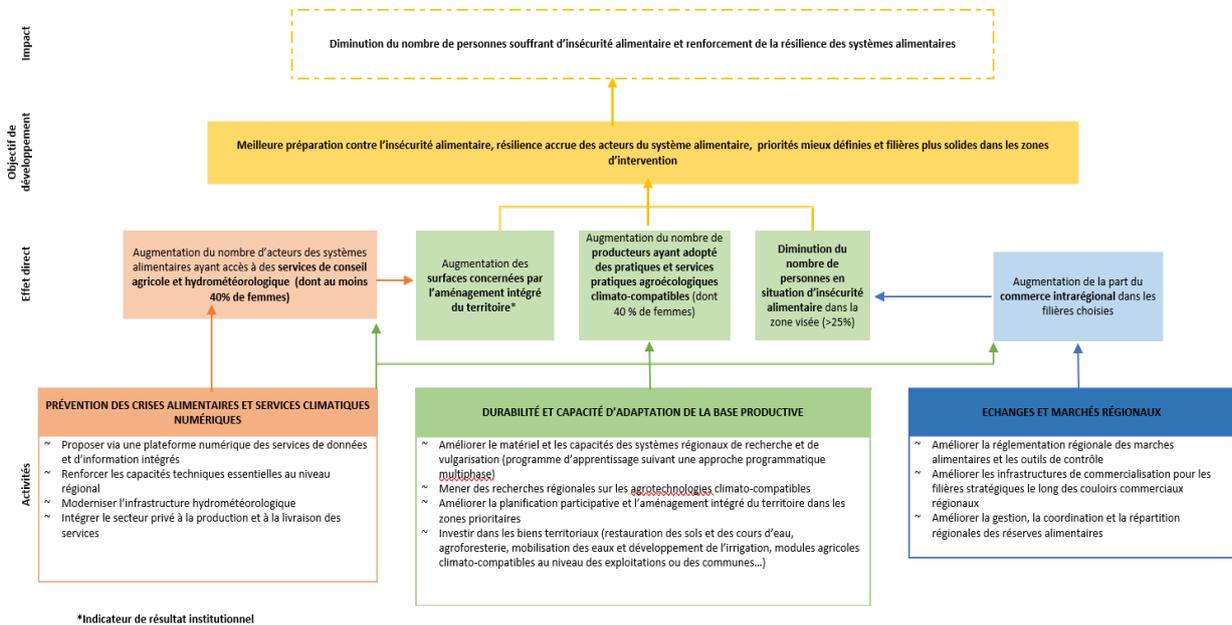
- **La composante 2, Durabilité et capacité d'adaptation de la base productive des systèmes alimentaires**, vise à améliorer les systèmes nationaux de recherche agricole et à renforcer l'environnement politique pour la gouvernance des paysages afin d'éviter, de réduire et d'inverser le phénomène de dégradation des terres. Elle se décline en deux sous-composantes: 2.1) Consolidation des systèmes régionaux d'innovation agricole; et 2.2) Renforcement de la sécurité alimentaire régionale grâce à l'aménagement intégré du territoire.
  - **La composante 3, Intégration des marchés alimentaires régionaux et commerce**, vise à faciliter le commerce de biens et intrants agricoles à l'échelle nationale et dans la région de l'Afrique de l'Ouest, afin d'accroître les échanges intrarégionaux de denrées alimentaires entre les zones de surplus alimentaire et les zones de déficit alimentaire, ainsi qu'à améliorer la valeur des filières prioritaires. Elle se décline en deux sous-composantes: 3.1) facilitation du commerce le long des principaux couloirs et consolidation du système de réserves alimentaires et 3.2) soutien au développement de filières stratégiques.
  - **La composante 4, Composante d'intervention d'urgence imprévue**, est un mécanisme destiné à aider les emprunteurs à accéder rapidement à des fonds pour répondre à certaines crises ou urgences.
  - **La composante 5, Gestion du programme**, englobe tous les aspects relatifs à la gestion du programme.
14. Le FIDA financera plus spécifiquement la sous-composante 3.2: soutien au développement de filières stratégiques, qui vise à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle nationale et la résilience des petits exploitants agricoles en renforçant une sélection de filières prioritaires (céréales sèches, horticulture, produits laitiers et viande). Plus précisément, il i) renforcera l'organisation de producteurs éligibles et leur accès aux financements grâce à des subventions de contrepartie favorisant l'adoption de technologies et de pratiques agroécologiques climato-compatibles; ii) appuiera la compétitivité agricole et les infrastructures d'accès aux marchés; et iii) renforcera la coordination multipartite et un environnement favorable au secteur privé. La contribution financière du FIDA sera axée sur le mécanisme de dons de contrepartie, ainsi que sur l'assistance technique et l'appui aux parties prenantes de la filière (organisations paysannes et plateformes multipartites) qui l'accompagnent.
15. Des critères spéciaux seront utilisés pour choisir les zones d'intervention, fondés sur le potentiel de production, des considérations socioéconomiques et la vulnérabilité climatique. La carte de la zone du programme donne une première indication des filières ciblées par région, fondée sur le potentiel agroécologique de leur développement. Les sous-projets d'autres régions du pays seront aussi admissibles, sous réserve de cohérence avec les filières ciblées.

## C. Théorie du changement

16. La théorie du changement du programme est présentée dans la figure ci-dessous.

Figure 1

### Théorie du changement



17. La théorie du changement spécifique à la sous-composante 3.2 s'appuie sur le fait que la petite agriculture familiale au Sénégal fait face à deux défis principaux: le manque d'identification des initiatives axées sur le marché et les difficultés d'accès à la finance rurale. Le programme vise, par l'intermédiaire de sa sous-composante 3.2, à supprimer ces deux goulets d'étranglement pour mieux contribuer à la réduction de la pauvreté. Le manque d'excédent pour alimenter le marché résulte de capacités insuffisantes des agriculteurs et de leurs organisations, tant sur le plan technique qu'en matière de gestion d'entreprise. Le premier ensemble d'activités de la sous-composante 3.2 abordera cette question en aidant les producteurs les plus vulnérables à participer à des actions collectives et à développer des sous-projets viables avec l'aide de leurs organisations (coopératives et unions), dont les capacités en matière de gestion et de comptabilité seront également renforcées. L'accès limité à la finance rurale résulte d'un manque de connaissances financières et d'une pénétration très faible des services financiers par les groupes ruraux les plus vulnérables. Le deuxième ensemble d'activités relevant de la sous-composante 3.2 abordera cette question grâce à un soutien financier direct et ciblé aux sous-projets sélectionnés, grâce à un mécanisme de dons de contrepartie impliquant des institutions financières et des fonds publics.

## D. Alignement, appropriation et partenariats

18. Le programme s'inscrit dans le droit fil des principaux plans sectoriels et stratégies du pays, y compris :

- Le **Plan Sénégal Émergent**, et en particulier sa vision pour une transformation du secteur agricole grâce à l'amélioration de la productivité agricole et au développement de filières résilientes et compétitives à l'échelle régionale, contribuant à l'amélioration de la sécurité alimentaire nationale et à la résilience du pays face aux chocs extérieurs;

- ii) Le **Plan d'actions prioritaires 2024-2028**, et plus particulièrement les domaines moteurs 1 (Souveraineté alimentaire), 4 (Développement durable) et 7 (Infrastructures et Hub logistique industriel et régional);
  - iii) La **Stratégie Nationale de Souveraineté Alimentaire**, une stratégie intersectorielle qui vise à améliorer la souveraineté alimentaire et la résilience du pays face à différents chocs à l'horizon 2035.
19. Le programme est conforme aux trois objectifs stratégiques du programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) 2019-2024: i) augmenter durablement la production, la productivité et la rentabilité des exploitations familiales dans le cadre de filières modernisées; ii) renforcer les capacités professionnelles des acteurs des filières, notamment les organisations paysannes et les micro- et petites entreprises rurales; iii) renforcer les partenariats dans le pays et la sous-région visant à reproduire des bonnes pratiques à plus grande échelle et à mettre en œuvre des politiques favorables aux pauvres dans les zones rurales.
20. Le programme contribue directement aux objectifs de développement durable (ODD) 1 (éradication de la pauvreté), 2 (faim zéro), 5 (égalité entre les sexes), 8 (croissance économique et travail décent pour tous), 12 (consommation et production responsables), 13 (lutte contre les changements climatiques) et 17 (partenariats mondiaux).
21. Enfin, le programme est aligné sur plusieurs des objectifs et priorités du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2024-2028, qu'il soutient: i) contribuer aux objectifs globaux consistant à renforcer la résilience et à accélérer la transformation structurelle de l'économie tout en veillant à la durabilité et à l'inclusivité de la croissance économique; ii) contribuer à l'amélioration de la production des systèmes alimentaires en stimulant l'entrepreneuriat et en assurant l'emploi aux populations, notamment les groupes les plus vulnérables; iii) contribuer à l'intégration de considérations environnementales et climatiques, y compris la gestion des risques de catastrophe; et iv) contribuer au développement de filières agroalimentaires durables et inclusives.

## **E. Coût, avantages et financement**

### **Coût du programme**

22. Le coût total du programme est estimé à 270,4 millions d'USD.

Tableau 1  
**Coût du programme par composante et sous-composante et par source de financement**  
(en milliers d'USD)

Composante/sous-composante	Prêt du FIDA		IDA		Institutions financières		Bénéficiaires			Emprunteur/bénéficiaire			Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	En espèces	En nature	%	En espèces	En nature	%	Montant	%
1. Services de conseil numériques pour la prévention et la gestion régionale des crises agricoles et alimentaires														
1.1 Amélioration des systèmes régionaux de prévention et de suivi des crises alimentaires	-	-	4 553	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	4 553	1,7
1.2 Renforcement des services numériques de conseil agricole et hydrométéorologique	-	-	3 452	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	3 452	1,3
<b>Sous-total</b>	-	-	<b>8 005</b>	<b>100,0</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>8 005</b>	<b>3,0</b>
2. Durabilité et capacité d'adaptation de la base productive des systèmes alimentaires														
2.1 Consolidation des systèmes régionaux d'innovation agricole	-	-	48 265	93,9	-	-	-	-	-	-	3 156	6,1	51 420	19,0
2.2 Renforcement de la sécurité alimentaire régionale grâce à l'aménagement intégré du territoire	-	-	48 425	97,6	723	1,5	-	464	0,9	-	-	-	49 612	18,3
<b>Sous-total</b>	-	-	<b>96 690</b>	<b>95,7</b>	<b>723</b>	<b>0,7</b>	-	<b>464</b>	<b>0,5</b>	-	<b>3 156</b>	<b>3,1</b>	<b>101 032</b>	<b>37,4</b>
3. Intégration des marchés alimentaires régionaux et commerce														
3.1 Facilitation du commerce le long des principaux couloirs et consolidation du système de réserves alimentaires	-	-	3 104	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	3 104	1,1
3.2 Soutien au développement de filières stratégiques	28 000	20,5	75 012	54,9	20 161	14,7	-	13 529	9,9	-	-	-	136 703	50,5
<b>Sous-total</b>	<b>28 000</b>	<b>20,0</b>	<b>78 116</b>	<b>55,9</b>	<b>20 161</b>	<b>14,4</b>	-	<b>13 529</b>	<b>9,7</b>	-	-	-	<b>139 807</b>	<b>51,7</b>
4. Composante d'intervention d'urgence imprévue	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5. Gestion du programme	2 000	9,2	16 189	74,8	-	-	-	-	-	-	3 449	15,9	21 638	8,0
<b>Total</b>	<b>30 000</b>	<b>11,1</b>	<b>199 000</b>	<b>73,6</b>	<b>20 884</b>	<b>7,7</b>	-	<b>13 993</b>	<b>5,2</b>	-	<b>6 604</b>	<b>2,4</b>	<b>270 482</b>	<b>100,0</b>

Tableau 2  
**Coût du programme par catégorie de dépenses et par source de financement**  
(en milliers d'USD)

Catégorie de dépenses	Prêt du FIDA		IDA		Institutions financières		Bénéficiaires			Emprunteur/bénéficiaire			Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	En espèces	En nature	%	En espèces	En nature	%	Montant	%
<b>Dépenses d'investissement</b>														
1. Travaux	-	-	42 173	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	42 173	15,6
2. Biens et services														
A. Véhicules et matériel	-	-	19 676	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	19 676	7,3
B. Autres biens et services	2 220	9,7	20 637	90,3	-	-	-	-	-	-	-	-	22 857	8,5
<b>Sous-total</b>	<b>2 220</b>	<b>5,2</b>	<b>40 314</b>	<b>94,8</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>42 534</b>	<b>15,7</b>
3. Formation et ateliers	-	-	<b>13 038</b>	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>13 038</b>	4,8
4. Consultants/Assistance technique														
A. Assistance technique nationale	6 910	19,0	29 410	81,0	-	-	-	-	-	-	-	-	36 320	13,4
B. Assistance technique internationale	-	-	57	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	57	-
<b>Sous-total</b>	<b>6 910</b>	<b>19,0</b>	<b>29 466</b>	<b>81,0</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>36 377</b>	<b>13,4</b>
5. Dons et subventions	<b>19 932</b>	<b>16,5</b>	<b>63 043</b>	<b>52,1</b>	<b>20 884</b>	<b>17,3</b>	-	<b>13 993</b>	<b>11,6</b>	-	<b>3 156</b>	<b>2,6</b>	<b>121 008</b>	<b>44,7</b>
6. Réponse d'urgence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>20 062</b>	<b>11,4</b>	<b>188 035</b>	<b>73,7</b>	<b>20 844</b>	<b>8,2</b>	-	<b>13 993</b>	<b>5,5</b>	-	<b>3 156</b>	<b>1,2</b>	<b>255 130</b>	<b>94,3</b>
<b>Dépenses ordinaires</b>														
1. Salaires, traitements et indemnités	938	8,0	8 499	72,5	-	-	-	-	-	-	2 282	19,5	11 718	4,3
2. Frais de fonctionnement	-	-	2 467	67,9	-	-	-	-	-	-	1 167	32,1	3 633	1,3
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>938</b>	<b>6,1</b>	<b>10 965</b>	<b>71,4</b>	-	-	-	-	-	-	<b>3 449</b>	<b>22,5</b>	<b>15 352</b>	<b>5,7</b>
<b>Total</b>	<b>30 000</b>	<b>11,1</b>	<b>199 000</b>	<b>73,6</b>	<b>20 844</b>	<b>7,7</b>	-	<b>13 933</b>	<b>5,2</b>	-	<b>6 604</b>	<b>2,4</b>	<b>270 482</b>	<b>100,0</b>

Tableau 3  
**Coût du programme par composante et par année du programme**  
(en milliers d'USD)

<i>Composante/sous-composante</i>	<i>Année 1</i>		<i>Année 2</i>		<i>Année 3</i>		<i>Année 4</i>		<i>Année 5</i>		<i>Année 6</i>		<i>Total</i>
	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>								
1. Services de conseil numériques pour la prévention et la gestion régionale des crises agricoles et alimentaires	2 814	35,2	2 215	27,7	1 081	13,5	758	9,5	593	7,4	543	6,8	8 005
2. Durabilité et capacité d'adaptation de la base productive des systèmes alimentaires	13 020	12,9	35 841	35,5	22 408	22,2	16 003	15,8	10 246	10,1	3 514	3,5	101 032
3. Intégration des marchés alimentaires régionaux et commerce	10 400	7,4	37 293	26,7	34 270	24,5	28 526	20,4	27 897	20,0	1 420	1,0	139 807
4. Composante d'intervention d'urgence imprévue	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5. Gestion du programme	4 598	21,2	3 123	14,4	3 369	15,6	3 386	15,6	3 446	15,9	3 715	17,2	21 638
<b>Total</b>	<b>30 833</b>	<b>11,4</b>	<b>78 472</b>	<b>29,0</b>	<b>61 129</b>	<b>22,6</b>	<b>48 673</b>	<b>22,6</b>	<b>42 183</b>	<b>15,6</b>	<b>9 192</b>	<b>3,4</b>	<b>270 482</b>

### **Stratégie et plan de financement et de cofinancement**

23. Le coût total du programme s'élevé à 270,4 millions d'USD, dont 27,75 millions d'euros (soit 30 millions seront financés par le FIDA, 199 millions par la Banque mondiale, 6,6 millions par l'emprunteur, 20,9 millions par les institutions financières participantes et 13,7 millions par les bénéficiaires<sup>1</sup>. Le ratio de cofinancement du prêt du FIDA est d'environ 1:9.

### **Décaissement**

24. Deux comptes désignés, l'un pour le prêt de l'IDA et le second pour celui du FIDA, seront ouverts pour chaque unité d'exécution du programme auprès d'une banque de dépôt réputée et gérés par la direction de l'ordonnancement des dépenses publiques du Ministère des finances et du budget, l'entité qui assume la responsabilité générale des décaissements. En ce qui concerne le financement du FIDA, les unités d'exécution du programme soumettront des demandes de retrait et des copies des pièces justificatives à la Banque mondiale et au FIDA. La Banque mondiale, qui assumera la responsabilité fiduciaire du programme, examinera chaque demande et conseillera le FIDA sur les paiements à effectuer. Toutes les méthodes de décaissement conformes aux Directives de la Banque mondiale pour les décaissements applicables aux projets s'appliqueront. Les avances seront consignées sur la base des opérations menées (états des dépenses).

### **Résumé des avantages et analyse économique**

25. Le programme devrait produire trois avantages quantifiables principaux: des revenus agricoles plus élevés, une résilience améliorée face aux changements climatiques et une intégration agricole plus vaste et plus efficace au niveau régional des pays membres de la CEDEAO. L'analyse économique et financière confirme le bien-fondé économique du programme, les estimations prévoyant une valeur actuelle nette des avantages supplémentaires nets (sur la base d'un taux social d'actualisation de 6%) de 209,9 millions d'USD et un taux de rentabilité économique interne de 22,8% (sur 20 ans). Ces résultats s'avèrent fiables à la lumière de différents scénarios de sensibilité (p. ex., mise en œuvre retardée et réduction des avantages).

### **Stratégie de retrait et durabilité**

26. Le programme s'appuiera sur l'écosystème institutionnel actuel de résilience des systèmes alimentaires, constitué de nombreux systèmes et organismes, et favorisera la création et le renforcement de systèmes nationaux, tels que systèmes de données numériques, services climatologiques, infrastructures nationales de recherche agricole, services modernes de vulgarisation et de conseil et services financiers, entre autres. Les efforts déployés pour renforcer la capacité institutionnelle des organisations professionnelles d'agriculteurs/éleveurs et d'autres acteurs des filières contribueront à assurer la viabilité du programme.

## **III. Gestion des risques**

### **A. Risques et mesures d'atténuation**

27. Conformément aux directives du FIDA pour la conception des projets, les risques présentés par les projets de type C sont définis par l'entité à l'initiative du programme – la Banque mondiale dans le cas présent. Les risques macroéconomiques, les risques liés à la conception technique, aux capacités institutionnelles de mise en œuvre et aux parties prenantes, et les autres risques (réforme foncière) sont jugés substantiels. Le risque politique et de gouvernance est considéré élevé. Les risques relatifs aux politiques et à la stratégie sectorielle sont jugés modérés. Les risques fiduciaires inhérents (passations de marchés et

<sup>1</sup> Les montants de financement correspondant aux cofinanceurs (la Banque mondiale, l'emprunteur, les institutions financières participantes et les bénéficiaires) diffèrent légèrement de ceux figurant dans le document d'évaluation de projet de la Banque mondiale (Rapport n° PAD5375). Ces chiffres actualisés reflètent les calculs du FIDA des coûts du programme arrêtés après approbation par l'institution partenaire et ont été convenus en concertation avec les homologues concernés du programme.

gestion financière) sont jugés importants. Toutefois, grâce à l'adoption de mesures d'atténuation adaptées, les risques résiduels sont considérés modérés. Le risque résiduel global du programme est jugé « substantiel ».

Tableau 4  
**Synthèse des risques**

<i>Aspect du risque</i>	<i>Niveau de risque inhérent</i>	<i>Évaluation du risque résiduel</i>
Contexte national	Substantiel	Substantiel
Stratégies et politiques sectorielles	Modéré	Faible
Contexte environnemental et climatique	Substantiel	Modéré
Portée du programme	Substantiel	Faible
Capacités institutionnelles d'exécution et viabilité	Modéré	Modéré
Gestion financière	Substantiel	Modéré
Passation des marchés	Substantiel	Modéré
Impact environnemental, social et climatique	Modéré	Modéré
Parties prenantes	Substantiel	Substantiel
<b>Risque global</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Modéré</b>

## **B. Catégorie environnementale et sociale**

28. Le risque environnemental du programme est jugé substantiel en raison de la zone d'impact étendue, des travaux de génie civil, du développement et de la remise en état des infrastructures d'irrigation, de l'utilisation potentielle de produits chimiques (pesticides et engrais) et de la capacité limitée de l'emprunteur à gérer les risques et à faire face aux impacts environnementaux. Le risque social est également considéré important en raison du risque de conflit social et de la participation limitée des parties prenantes à la conception et à la mise en œuvre des infrastructures et du cadre de gestion des paysages. Des mesures d'atténuation ont été proposées dans le cadre environnemental et social.

## **C. Classement au regard des risques climatiques**

29. Le Sénégal figure parmi les pays d'Afrique les plus vulnérables aux chocs climatiques comme les sécheresses et inondations. Le programme est exposé à un risque important lié aux aléas climatiques (risque élevé d'inondations, de chaleurs extrêmes et de sécheresses). Ces risques ont toutefois été réduits à un niveau acceptable. Globalement, le programme réduira de manière adéquate les risques climatiques liés à ses résultats. Les considérations relatives à la résilience et à l'adaptation du programme aux changements climatiques limiteront l'exposition à un niveau acceptable de risque résiduel.

## **D. Soutenabilité de la dette**

30. D'après l'analyse conjointe de la soutenabilité de la dette menée en juin 2023 par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, le Sénégal présente un risque modéré de surendettement public extérieur ou général, de même qu'une marge de manœuvre limitée pour absorber les chocs. Une stratégie d'emprunt prudente qui donne la priorité aux emprunts extérieurs concessionnels et aux financements régionaux, conformément aux besoins de financement programmés, associée à des efforts continus pour améliorer l'administration de la dette et contenir les risques fiscaux, sera le point d'ancrage pour assurer la soutenabilité pérenne de la dette.

# **IV. Exécution**

## **A. Cadre organisationnel**

### **Gestion et coordination du programme**

31. Une unité d'exécution du programme sera créée pour gérer les activités relevant du Ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l'élevage (MASAE). L'unité sera dirigée par un ou une responsable de la coordination et dotée d'équipes chargées des questions techniques, de la protection et de la passation de marchés et d'une équipe chargée de la gestion financière. Celles-ci assureront la planification, la supervision et l'exécution adéquates des plans de travail et des budgets annuels du programme, ainsi que le suivi-évaluation, en conformité avec les normes fiduciaires et environnementales et sociales. L'exécution d'activités sélectionnées sera déléguée à d'autres organismes publics, à des entreprises privées, à des organisations professionnelles ou à des ONG, en vertu d'accords contractuels ou de partenariat. La supervision et l'orientation du programme seront effectuées par un comité directeur national conjoint.

#### **Gestion financière, passation des marchés et gouvernance**

32. La responsabilité de la gestion financière générale du programme sera confiée à l'unité d'exécution. Au moment de la préparation du programme, une évaluation sera réalisée pour confirmer que le MASAE dispose de mécanismes adaptés en matière de gestion financière pour garantir que i) les fonds du programme seront exploités de manière efficace et économique et aux fins prévues; ii) les rapports financiers du programme seront préparés de manière précise et fiable et en temps voulu; iii) les actifs du programme seront soumis à des garanties; iv) le programme fera l'objet d'un processus d'audit satisfaisant.
33. La passation des marchés relevant du programme sera effectuée conformément au Règlement de passation des marchés de la Banque mondiale pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement. Le FIDA et la Banque mondiale ont conclu un accord-cadre en matière de marchés publics, dans lequel ils conviennent d'une confiance réciproque dans le cadre de passation des marchés relevant du projet de l'autre partie et font référence aux mécanismes favorisant la coopération entre cofinanceurs. Cet accord délègue les missions liées à la passation de marchés à la partie désignée comme cofinanceur principal, et garantit le respect, dans les projets cofinancés, des conditions fiduciaires imposées par les deux parties. La source principale de financement entreprend par ailleurs les activités quotidiennes liées à la passation de marchés pour le compte des autres sources de financement.

#### **Participation et retours d'information du groupe cible, et mécanisme de réponse aux doléances**

34. Les unités d'exécution du programme ont rédigé et publié un plan de mobilisation des parties prenantes.

#### **Mécanisme de réponse aux doléances**

35. Les communautés et individus qui estiment avoir été lésés par un projet peuvent déposer une plainte auprès des mécanismes de réponse aux doléances du projet ou du Service de règlement des plaintes de la Banque mondiale. Celui-ci veille à ce que les plaintes reçues soient examinées rapidement afin de répondre aux préoccupations soulevées en lien avec le projet. Les communautés et individus touchés par le projet peuvent soumettre leur plainte auprès du Mécanisme de redevabilité indépendant de la Banque mondiale.

### **B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication**

36. Les unités d'exécution du programme sont responsables du suivi interne des indicateurs de produit et d'effets direct du programme, tels que définis dans le cadre de résultats. Conformément à ses objectifs en matière de connaissances et d'apprentissage, le programme devrait contribuer à améliorer la collaboration, le partage de connaissances et l'enrichissement mutuel en matière de bonnes pratiques entre les institutions nationales compétentes du Sénégal et d'autres pays de la région. Pour cela, des études ou travaux d'analyse sur des sujets ayant une

pertinence pour le programme seront financés ou organisés, de même que des réunions, activités de formation et ateliers, et des événements seront organisés ou suivis à l'échelle régionale pour le partage de connaissances et d'expériences, entre autres activités.

### **Innovations et reproduction à plus grande échelle**

37. La participation du FIDA à la conception et à l'exécution du programme lui donne l'occasion de tirer des enseignements qui pourraient enrichir la conception de sa prochaine intervention, le programme d'appui à la souveraineté alimentaire.

## **C. Plans d'exécution**

### **Plans de préparation à l'exécution et de démarrage**

38. Le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale a approuvé le prêt de l'IDA pour ce programme le 18 janvier 2024. La Banque a élaboré des plans de préparation pour accélérer le démarrage rapide des activités.

### **Supervision, examen à mi-parcours et plans d'achèvement**

39. La Banque mondiale sera nommée institution coopérante, ce qui lui donnera la responsabilité d'administrer et de superviser les aspects techniques, environnementaux et sociaux du programme, ainsi que ceux liés à la passation des marchés, à la gestion financière et aux décaissements. Le FIDA participera aux missions de supervision pour assurer le suivi des questions qu'il juge prioritaires (p. ex., ciblage, thématiques transversales) et veiller à ce qu'elles soient dûment prises en compte, mais aussi pour tirer des enseignements et produire des connaissances pouvant éclairer ses futurs programmes à la fois au Sénégal et dans d'autres pays.
40. Conformément à la Politique du FIDA en matière de supervision et d'appui à l'exécution, au moins une mission de supervision sera menée chaque année pour évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre et les résultats obtenus et éliminer les contraintes pouvant compromettre la mise en œuvre du programme. Un examen à mi-parcours sera réalisé au début de la troisième année d'exécution du programme. Le Gouvernement entreprendra de réaliser un examen à l'achèvement vers la fin du programme, conformément aux directives prises par le FIDA et la Banque mondiale, qui sera passé en revue par les trois parties concernées.

## **V. Instruments et pouvoirs juridiques**

41. L'octroi à l'emprunteur/au bénéficiaire du financement proposé est régi par un accord de financement entre la République du Sénégal et le FIDA. Une copie de l'accord de financement négocié figure à l'appendice I.
42. La Banque mondiale et le FIDA signeront une lettre de mission détaillant les responsabilités, dispositifs et obligations des deux parties en matière de supervision du programme, y compris l'obligation financière du FIDA envers l'institution coopérante de gérer et de superviser le programme.
43. La République du Sénégal est habilitée, en vertu de son ordre juridique, à recevoir un financement du FIDA.
44. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA, et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

## **VI. Recommandation**

45. Je recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement proposé par la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Sénégal un prêt à des conditions mixtes d'un montant de dix-huit millions cinq cent quatre-vingt-dix mille euros (18 590 000 EUR), qui sera régi par des modalités et conditions

conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République du Sénégal un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant de neuf millions cent soixante mille euros (9 160 000 EUR), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président  
Alvaro Lario

## Accord de financement négocié

### Programme pour la résilience du système alimentaire (FSRP)

(Négociations conclues le 08 mai 2024)

Prêt No.: \_\_\_\_\_

Prêt No.: \_\_\_\_\_

Nom du Projet: Programme pour la résilience du système alimentaire (« FSRP » ou le « Projet »)

La République du Sénégal (l'« Emprunteur »)

Et

Le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »)

(désignés individuellement par une « Partie » et collectivement par les « Parties »)

#### ATTENDU QUE:

A. Le 13 juillet 2023, l'Emprunteur a officiellement demandé au FIDA de financer le Projet;

B. Ainsi, l'Emprunteur a sollicité du Fonds deux prêts pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord de financement;

C. Le Projet sera cofinancé par la Banque Mondiale (la « BM »). Le 18 janvier 2024, le Conseil d'administration de la BM (le « CE de la BM ») a approuvé un crédit de EUR 187,600,000 pour le financement du Projet. L'accord de financement de la BM pour le Projet est entré en vigueur le \_\_\_\_\_ et sera clôturé le 29 mars 2030; et

D. L'Emprunteur s'est engagé à fournir un soutien supplémentaire, financier ou en nature, qui pourrait être nécessaire au Projet.

**Considérant** que le Fonds a accepté de financer le Projet;

**Par conséquent**, les Parties conviennent de ce qui suit:

#### Section A

1. Le présent accord de financement (l'« Accord ») comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les Conditions Générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2022 et toutes éventuelles modifications postérieures (les « Conditions Générales ») sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord à l'exception des dispositions indiquées à la section E, paragraphe 4 ci-dessous.

Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions Générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde à l’Emprunteur deux prêts (ensemble le « Financement »), que l’Emprunteur utilise aux fins de l’exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

## **Section B**

1. A. Le montant du prêt a (le « Prêt A ») est de neuf millions cent soixante mille EUR (EUR 9 160 000).

B. Le montant du prêt b (le « Prêt B ») est de dix-huit millions cinq cent quatre-vingt-dix mille EUR (EUR 18 590 000).

2. Le Prêt A est accordé à des conditions particulièrement favorables et ne porte aucun intérêt, mais porte une commission de service déterminée par le FIDA à la date d’approbation du Prêt par le Conseil d’administration du Fonds et sera payable semestriellement au titre du service du Prêt. L’emprunt aura une échéance de quarante (40) ans, y compris un différé d’amortissement de dix (10) ans à compter de la date d’approbation de l’emprunt par le Conseil d’administration du Fonds. Le principal de l’emprunt sera remboursé à raison de quatre virgule cinq pour cent (4.5%) du principal total par an pour les années onze (11) à trente (30) et un pour cent (1%) du principal total par an pour les années trente-et-un (31) à quarante (40).

3. Le Prêt B est accordé à des conditions mixtes et sera soumis à des intérêts sur le montant principal restant dû et à des frais de service tels que déterminés par le Fonds à la date d’approbation du prêt par le Conseil d’administration du Fonds. Le taux d’intérêt et les frais de service déterminés seront fixés pour la durée de vie du prêt et payables semestriellement dans la monnaie de paiement des services du prêt, et auront une durée de vingt-cinq (25) ans, y compris un délai de grâce de cinq (5) ans à compter de la date d’approbation du prêt par le Conseil d’administration du Fonds. Le principal du prêt accordé selon les conditions mixtes sera remboursé en tranches égales.

4. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est EUR.

5. L’exercice financier débute le 01 janvier.

6. Le remboursement du (principal) et le paiement de la commission de service du prêt sont exigibles le 15 avril et le 15 octobre.

7. Il y aura deux comptes désignés (les « Comptes Désignés ») en XOF, pour l’utilisation exclusive du Projet ouverts dans une banque commerciale réputée au Sénégal. L’Emprunteur doit informer le Fonds des fonctionnaires autorisés à exploiter les comptes désignés.

8. Il y aura deux comptes d’opération en XOF au profit du projet dans une banque commerciale réputée au Sénégal.

9. L’Emprunteur fournira des fonds de contrepartie aux fins du Projet d’un montant de 6 604 000 USD, sous forme de salaires, de coûts de fonctionnement, et dons et subventions pour le Projet.

## Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère en charge de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l'élevage (le "MASAE") en tant que tutelle technique.
2. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 b) et c) des Conditions Générales en coordination avec la Banque Mondiale. Toutefois, les parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
3. La date d'achèvement du Projet est fixée le 29 mars 2030 et la date de clôture du Financement sera 6 mois plus tard, ou toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur.
4. L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Financement est effectuée conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur en matière de passation des marchés, dans la mesure où elles sont conformes aux directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA.

## Section D

1. Le Financement sera administré par la Banque Mondiale et le Projet sera supervisé par la Banque Mondiale (la "BM"), en tant qu'institution coopérante, au sens de l'Article III des Conditions générales, en vertu d'un accord qui sera conclu entre le FIDA et la BM.

## Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent Accord:
  - a) Le manuel de mise en œuvre, et le manuel de mise en œuvre des financements à couts partagés du Projet, et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec l'Emprunteur a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet.
  - b) Dans le cas où l'Emprunteur n'a pas demandé de décaissement du Financement pendant une période d'au moins 12 mois consécutifs sans justification valable.
  - c) L'accord entre le FIDA et la BM, tel que défini à l'Article III des CGs et à la section D.1 n'est pas entré pleinement en vigueur dans les 180 jours suivant la date du présent Accord.
  - d) Le droit de l'Emprunteur de retirer le montant du financement par la BM a été suspendu, annulé ou résilié, en tout ou en partie, ou le financement de la BM est devenu exigible et payable avant l'échéance convenue de celui-ci; ou tout événement est survenu qui, avec le passage du temps, pourrait entraîner l'une ou l'autre de ces situations.
2. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles préalables aux décaissements:
  - a) La non-objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre du Projet et le manuel de mise en œuvre des financements à cout partage du Projet.

- b) L'ouverture des Comptes Désignés, comme détaillé dans la section B ci-dessus.
  - c) Le personnel clé du Projet a été nommé conformément à la section 7 Annexe 3 du présent Accord.
  - d) L'accord entre le FIDA et la BM, tel que défini à l'Article III des CGs et à la section D. 1 doit être entré pleinement en vigueur dans les 180 jours suivant la date du présent Accord, et les fonds de remplacement sont mis à la disposition de l'Emprunteur selon des modalités acceptables pour le Fonds; et
  - e) Le droit de l'Emprunteur de retirer le montant du financement de la BM n'a pas été suspendu, annulé ou résilié, en tout ou en partie, ou le financement de la BM est devenu exigible et payable avant l'échéance convenue de celui-ci; ou aucun événement n'est survenu qui, moyennant un préavis ou avec le passage du temps pourrait entraîner l'une ou l'autre de ces situations.
3. L'article suivants des Conditions Générales est modifié comme suit:
- a) Article IX, Section 9.03 (Vérification des comptes); les comptes du Projet, les états financiers et les états des dépenses sont vérifiés par des vérificateurs indépendants agréés par le Fonds et la BM, conformément aux normes d'audit reconnues par la BM.
4. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur:

Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération  
Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération  
de la République du Sénégal  
Ex école des Douanes Avenue Carde,  
Rue René Ndiaye – Dakar, Sénégal

Pour le Fonds:

Le President  
Fonds international de développement agricole  
Via Paolo di Dono 44  
00142 Rome, Italie

Copie à: Directeur Pays

Le cas échéant, les Parties acceptent la validité de toute signature électronique qualifiée utilisée pour la signature du présent Accord et reconnaissent cette dernière comme équivalente à une signature manuscrite.

Le présent Accord, [en date du \_\_\_\_\_], a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

REPUBLIQUE DU SENEGAL

\_\_\_\_\_  
Abdourahmane SARR  
Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération  
de la République du Sénégal

Date: \_\_\_\_\_

FONDS INTERNATIONAL DE  
DEVELOPPEMENT AGRICOLE

\_\_\_\_\_  
"[Nom du Représentant autorisé]"  
"[Titre du Représentant autorisé]"

Date: \_\_\_\_\_

## Annexe 1

### *Description du Projet et dispositions relatives à l'exécution*

#### **I. Description du Projet**

1. *Population cible.* Les bénéficiaires directs comprennent les petits producteurs et transformateurs, les membres des organisations de producteurs et les micro-, petites- et moyennes-entreprises agricoles. L'Emprunteur sélectionnera les bénéficiaires et fournira des subventions de contrepartie en montants et à des fins, le tout conformément aux procédures et aux critères définis dans le manuel de mise en œuvre des financements à coûts partagés du Projet .

2. *Zone d'intervention du Projet.* Le Projet pourra intervenir sur tout le territoire national, principalement dans le bassin arachidier élargi, la région des Niayes et la région sud du Sénégal. Les zones spécifiques d'intervention seront sélectionnées selon des critères spécifiques basés sur le potentiel de production et des considérations socio-économiques et de vulnérabilité climatique. L'Emprunteur doit assurer que les zones d'intervention dans lesquels les activités doivent être mises en œuvre dans le cadre du projet soient choisis et approuvés conformément aux critères et procédures et aux conditions de financement énoncés dans le manuel de mise en œuvre de projet.

3. *Finalité.* La finalité du Projet est de renforcer la gestion des risques des systèmes alimentaires, d'améliorer la durabilité et la capacité d'adaptation de la base productive des systèmes alimentaires et de faciliter l'intégration du marché alimentaire dans la région.

4. *Objectifs.* L'objectif du Projet est d'améliorer la préparation à l'insécurité alimentaire et accroître la résilience des systèmes alimentaires au Sénégal. L'objectif de la sous-composante financée par le FIDA est d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle nationale et la résilience des petits exploitants agricoles en renforçant certaines chaînes de valeur prioritaires (c'est-à-dire les céréales sèches, l'horticulture, les produits laitiers et la viande).

5. *Composantes.* Le Projet contient les composants ci-après:

Composante 1: Services de conseil numérique pour la prévention et la gestion des crises agricoles et alimentaires régionales, visant à améliorer les systèmes d'aide à la décision afin d'accroître l'efficacité de la prévention et de la gestion des crises agricoles et alimentaires, et à renforcer la capacité régionale d'adaptation au changement climatique. Il comporte deux sous-composantes: (1.1) l'amélioration des systèmes régionaux de prévention et de suivi des crises alimentaires; et (1.2) le renforcement des services numériques d'hydrométrie et d'agro-conseil.

Composante 2: Durabilité et capacité d'adaptation de la base productive des systèmes alimentaires, visant les systèmes nationaux de recherche agricole et le renforcement de l'environnement politique pour la gouvernance des paysages afin d'éviter, de réduire et d'inverser la dégradation des terres. Elle comporte deux sous-composantes: (2.1) consolider les systèmes régionaux d'innovation agricole; et (2.2.) renforcer la sécurité alimentaire régionale par une gestion intégrée des terres.

Composante 3: Intégration des marchés alimentaires régionaux et commerce, visant à faciliter le commerce des biens agricoles et des intrants à l'intérieur et au-delà des frontières nationales en Afrique de l'Ouest afin d'accroître le commerce alimentaire intrarégional entre les zones d'excédent alimentaire et les zones de déficit alimentaire et d'augmenter la valeur des chaînes de valeur prioritaires. Il comporte deux sous-composantes: (3.1) faciliter le commerce à travers les corridors clés et consolider le système de réserves alimentaires; et (3.2) soutenir le développement des chaînes de valeur stratégiques.

Composante 4: Réponse d'urgence contingente, visant à fournir une réponse immédiate à une crise ou une urgence éligible, si nécessaire.

Composante 5: Gestion du projet, qui couvrira tous les aspects de la gestion du projet.

Le FIDA financera spécifiquement la sous-composante 3.2 et la composante 5. La contribution financière du FIDA sera axée sur le mécanisme de financements à coûts partagés aux organisations éligibles et sur son assistance technique, sur l'appui aux acteurs de la chaîne de valeur (organisations d'agriculteurs et plateformes multipartites) pour faciliter l'accès au financement ou l'intégration dans les marchés, sur le renforcement de la coordination des parties prenantes et la création d'un environnement favorable au secteur privé, y compris le dialogue public-privé, et sur l'appui aux réformes politiques dans les secteurs agricole et alimentaire.

L'Emprunteur doit assurer que les investissements à réaliser dans le cadre du projet soient choisis et approuvés conformément aux critères et procédures et aux conditions de financement énoncés dans le manuel de mise en œuvre de projet.

## II. Dispositions relatives à l'exécution

6. *L'agent principal du Projet.* Le Ministère en charge de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l'élevage (le « MASAE ») est responsable de superviser et de coordonner la mise en œuvre des activités du projet.

7. *Comité de surveillance du Projet.* Il est prévu que la Banque mondiale soit désignée en tant qu'institution coopérante, au sens de l'article III des Conditions Générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en dernier lieu en décembre 2020, en vertu d'une lettre de nomination (la "LdN") qui est actuellement en cours de rédaction et de négociations entre les parties. Au regard de la LdN, la Banque mondiale sera formellement chargée de l'administration du prêt et de la supervision du Projet. En pratique, la supervision sera effectuée conjointement par la Banque mondiale, le FIDA et le gouvernement du Sénégal.

8. *Comité de pilotage national.* Un comité de pilotage national du projet doit être créé pour fournir des orientations stratégiques/politiques au projet. Ce comité se réunit au moins une fois par exercice fiscal pour entreprendre, entre autres tâches, l'examen et l'approbation du projet de plan de travail et de budget annuels, l'approbation du rapport annuel et l'examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Projet.

9. *Unité de gestion du Projet.* Une unité de gestion de projet (UGP) sera créée pour gérer les activités du Projet. L'UGP sera responsable de la planification et de la coordination générales ainsi que de la gestion, de la supervision et de l'administration quotidiennes des activités et des résultats du projet aux niveaux national et local, de la préparation, de la consolidation et de l'exécution des plans de travail et des budgets annuels, des aspects fiduciaires (gestion financière et passation de marchés), des aspects liés aux normes environnementales et sociales, du rapportage et de la communication sur les activités du projet, ainsi que du suivi et de l'évaluation des activités du projet, le tout conformément aux dispositions du manuel de mise en œuvre du projet et dans le respect des normes fiduciaires, environnementales et sociales. L'UGP sera dirigée par un coordinateur et dotée d'équipes techniques, de sauvegarde environnementale et sociale, de passation de marchés, et du suivi et de l'évaluation, d'une équipe de gestion financière, qui comprend un responsable financier et administratif et un chef comptable.

10. *Partenaires stratégiques.* La mise en œuvre des activités sélectionnées sera déléguée à d'autres organismes gouvernementaux, à des entreprises privées, à des organisations professionnelles ou à des organisations non gouvernementales dans le cadre d'accords de partenariat ou de dispositions contractuelles.

11. *Suivi et évaluation.* L UGP sera responsable du suivi interne des indicateurs de résultats et de produits du Projet tels que définis dans le cadre de résultats.

12. *Manuel de mise en œuvre de Projet.*

L'Emprunteur devra préparer et adopter un manuel de mise en œuvre du Projet, dans une forme et un fond satisfaisants pour le FIDA et la Banque Mondiale, qui comprendra dispositions sur les questions suivantes: i) les activités de renforcement des capacités de réalisation durable des objectifs du projet; ii) les dispositions concernant la gestion financière, définissant les politiques et procédures détaillées pour la gestion financière dans le cadre du Projet; iii) la passation des marchés publiques et des procédures de gestion, y compris un manuel pour guider les achats; iv) l'administration institutionnelle, la coordination et l'exécution quotidienne des activités du Projet; v) le suivi et l'évaluation des activités et des résultats du Projet (y compris les rôles et responsabilités des agents de surveillance tiers, le cas échéant); vi) les modalités d'établissement des rapports; vii) l'information, l'éducation et la communication des activités et des résultats du Projet; viii) des lignes directrices pour l'évaluation et gérer les risques et les impacts environnementaux et sociaux des activités du Projet et concevoir des mesures d'atténuation, de gestion et de surveillance appropriées et mesures relatives auxdits impacts; ix) les modalités de gestion des plaintes ns le cadre du projet, y compris un mécanisme de réclamation pour les traitement sûr, éthique, efficace et confidentiel des plaintes liées à l'exploitation et les abus sexuels et/ou le harcèlement sexuel; x) les données personnelles collectées et traitement dans le cadre de mécanismes de réclamation conformément aux bonnes pratiques internationales, le cas échéant, y compris une processus confidentiel de traitement de l'exploitation et des abus sexuels et/ou données sur les plaintes pour harcèlement sexuel; xi) les critères d'éligibilité, la politique et procédures de sélection des bénéficiaires et d'attribution des bourses et/ou subventions à des bénéficiaires sélectionnés dans le cadre de la partie 2.1 du projet; xii) les critères d'éligibilité, politique et procédures de sélection des bénéficiaires et activités dans le cadre des sous-projets pour la partie 2.1 b) iii) et iv) et la partie 2.2 b) du Projet; xiii) les actions et procédures pour la mise en œuvre du plan d'action sur l'égalité des sexes; xiv) les critères, le calendrier et les procédures de conclusion de accords avec des partenaires de mise en œuvre (tels que des accords de services ou protocoles d'accord), selon les besoins, pour définir les responsabilités dans le cadre du projet; et xv) tout autre problème technique et les dispositions et procédures organisationnelles requises pour le Projet.

L'Emprunteur doit préparer et adopter, sous une forme et un contenu acceptables pour le FIDA, et la Banque Mondiale, un manuel de mise en œuvre des subventions de contrepartie qui contient les critères d'éligibilité, la politique et les procédures de sélection des bénéficiaires et des activités, ainsi que l'octroi des subventions de contrepartie aux bénéficiaires sélectionnés pour mener à bien les activités prévues dans le cadre de la composante 3.2 du projet.

**Annexe 2***Tableau d'affectation des fonds*1. *Affectation du produit du Financement.*

a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le paiement du Financement ainsi que le montant du Financement affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégories	Montant alloué au titre du Prêt A à conditions particulièrement favorables (exprimé en EUR)	Montant alloué au titre du Prêt B à conditions mixte (exprimé en EUR)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Biens et Services	610 000	1 240 000	100% TTC hors contributions IDA
II. Assistance technique nationale	1 900 000	3 850 000	100% TTC hors contributions IDA
III. Dons et Subventions	5 475 000	11 120 000	100% TTC hors contributions IDA, bénéficiaires, Gouvernement et Institutions partenaires
IV. Salaires et Indemnités	260 000	520 000	100% TTC hors contributions IDA et Gouvernement
<i>Non-alloué</i>	915 000	1 860 000	
<b>TOTAL</b>	<b>9 160 000</b>	<b>18 590 000</b>	

## Annexe 3

### *Clauses particulières*

#### **I. Dispositions générales**

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions Générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte du prêt du Fonds si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet :

1. *Planification, suivi et évaluation.* LUGP est responsable de la planification, du suivi et de l'évaluation des activités du Projet, le tout conformément aux dispositions du PIM. Un spécialiste du suivi et de l'évaluation sera recruté au plus tard quatre mois après la date d'entrée en vigueur, ou à toute date ultérieure convenue par la Banque Mondiale. L'Emprunteur devra fournir à la Banque Mondiale les rapports de Projet au plus tard le quarante-cinq (45) jours après la fin de chaque semestre civil, couvrant la durée du calendrier semestre.
2. *Genre.* L'Emprunteur devra préparer et fournir à la Banque Mondiale au plus tard le 30 novembre de chaque exercice financier au cours de la mise en œuvre du Projet, un projet de plan de travail et de budget annuel pour la mise en œuvre du projet, décrivant, entre autres, les activités budgétisées détaillées pour soutenir la mise en œuvre du plan d'action genre. La Banque Mondiale devrait être rapidement informée de tout incident ou accident, dans un délai de 24 heures de l'événement en cas d'incidents ou d'accidents graves, y compris des allégations de violence basée sur le genre, d'exploitation sexuelle et abus ou harcèlement sexuel, et dans les 48 heures suivant des cas de discrimination fondée sur le genre.
3. *Sécurité du régime foncier.* L'Emprunteur veillera à ce que le processus d'acquisition des terres soit déjà achevé et que les processus de compensation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.
4. *Mesures anticorruption.* L'Emprunteur doit se conformer à la politique du FIDA en matière de prévention, de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.
5. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* L'Emprunteur et les parties au projet doivent s'assurer que le projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.
6. Le *personnel* clé du Projet est l'UGP: un coordinateur de projet, un responsable administratif et financier, le chef comptable, un spécialiste des achats, un spécialiste de l'environnement, un spécialiste du développement social/GBV/SEA/SH, un spécialiste du suivi et de l'évaluation, et un auditeur interne, comme indiqué plus en détail dans le manuel de mise en œuvre du projet, le tout selon des termes de référence, expérience et qualifications satisfaisantes pour la Banque Mondiale et le FIDA.

## II. Dispositions Environnementale et Sociale

### 1. *Conformité aux procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (SECAP).*

L'Emprunteur veillera à ce que le Projet soit mis en œuvre conformément aux Cadre Environnemental et sociale (SES) de la Banque mondiale (la « BM »), et pour le risque climatique, les normes du FIDA seront appliquées.

L'Emprunteur veillera à ce que:

- a) toutes les activités du Projet soient mises en œuvre dans le strict respect des lois/réglementations pertinentes de l'Emprunteur;
- b) les propositions de travaux de génie civil incluent la confirmation qu'aucune acquisition forcée de terres ou réinstallation involontaire n'est requise dans le cadre du programme. En cas d'acquisition non planifiée de terrains ou de réinstallation involontaire dans le cadre du Projet, l'Emprunteur devra immédiatement en informer le Fonds et préparer les documents de planification nécessaires conformément à la déclaration de politique de sauvegarde;
- c) les hommes et les femmes reçoivent un salaire égal pour un travail de valeur égale dans le cadre du Projet;
- d) le recours au travail des enfants n'est pas prévu comme acceptable dans les activités du Projet;
- e) les mesures incluses dans le plan d'action pour l'égalité entre les sexes préparé pour le Projet sont entreprises et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre sont mises à disposition en temps utile;
- f) toutes les mesures nécessaires et appropriées pour mettre en œuvre le plan d'action pour l'égalité des sexes afin de garantir que les femmes puissent participer et bénéficier équitablement du Projet soient dûment prises;
- g) une évaluation ciblée de l'adaptation sera entreprise pour guider les activités du Projet visant à s'adapter aux risques climatiques pendant la mise en œuvre; et
- h) les mesures nécessaires prises pour garantir que le plan de mise en œuvre du consentement libre, préalable et éclairé sera mis en œuvre.

### 2. *Évaluation des systèmes environnementaux et sociaux.*

Une évaluation des systèmes environnementaux et sociaux a été réalisée par la BM dans le cadre de ce Projet, qui comprend une liste d'investissements exclus du Financement. Ainsi, le Projet ne devrait pas financer de grandes infrastructures, l'expansion des terres agricoles ou toute extension des réseaux d'irrigation.

Toute activité présentant un risque environnemental et social élevé sera exclue du Projet. Selon cette évaluation, les systèmes de gestion environnementale et sociale applicables au Sénégal sont globalement appropriés et complets.

## Logical framework

Results Hierarchy	Indicators				Assumptions
	Name	Baseline	Mid-Term	End Target	
Outreach FSRP	<b>1 Persons receiving services promoted or supported by the project</b>				
	Males - Males	0	90 000	360 000	
	Females - Females	0	60 000	240 000	
	Young - Young people	0			
	Total number of persons receiving services - Number of people	0	150 000	600 000	
	Male - Percentage (%)			60	
	Female - Percentage (%)			40	
	Young - Percentage (%)				
	Persons with disabilities - Number		5 900	23 600	
	<b>1.b Estimated corresponding total number of households members</b>				
	Household members - Number of people		600 000	2 400 000	
	<b>1.a Corresponding number of households reached</b>				
	Women-headed households - Households		16 333	65 333	
	Non-women-headed households - Households		50 334	201 334	
	Households - Households		66 667	266 667	

# World Bank Results Framework



**The World Bank**  
WEST AFRICA FOOD SYSTEM RESILIENCE PROGRAM (FSRP) PHASE 3 (P180244)

## VII. RESULTS FRAMEWORK AND MONITORING

### PDO Indicators by PDO Outcomes

Baseline	Period 1	Period 2	Period 3	Period 4	Period 5
<b>Increase Preparedness Against Food Insecurity</b>					
<b>Reduction of food insecure people in program targeted areas (Percentage)</b>					
Apr/2023	Dec/2024	Dec/2025	Dec/2026	Dec/2027	Dec/2028
0.00	0.00	5.00	10.00	15.00	20.00
<b>Program Beneficiaries (Number)</b>					
Apr/2023	Dec/2024	Dec/2025	Dec/2026	Dec/2027	Dec/2028
0.00	10,000.00	100,000.00	200,000.00	300,000.00	500,000.00
➤ Program beneficiaries - Female (Number)					
Apr/2023	Dec/2024	Dec/2025	Dec/2026	Dec/2027	Dec/2028
0.00	4,000.00	40,000.00	80,000.00	120,000.00	200,000.00
<b>Improve Resilience of Food Systems in Participating countries</b>					
<b>Food system actors accessing hydro and agrometeorological advisory services (Number)</b>					
Apr/2023	Dec/2024	Dec/2025	Dec/2026	Dec/2027	Dec/2028
0.00	10,000.00	50,000.00	100,000.00	150,000.00	200,000.00
➤ Of which women (Number)					
Apr/2023	Dec/2024	Dec/2025	Dec/2026	Dec/2027	Dec/2028
0.00	4,000.00	20,000.00	40,000.00	60,000.00	80,000.00
<b>Land area under sustainable landscape management practices (Hectare(Ha)) <sup>CR</sup></b>					
Apr/2023	Dec/2024	Dec/2025	Dec/2026	Dec/2027	Dec/2028
0.00	0.00	0.00	20000.00	30000.00	30000.00
<b>Producers adopting climate-smart agricultural technologies and services (Number)</b>					
Apr/2023	Dec/2024	Dec/2025	Dec/2026	Dec/2027	Dec/2028
0.00	5,000.00	50,000.00	100,000.00	200,000.00	300,000.00
➤ Of which nature based solutions (Number)					
Oct/2023	Dec/2024	Dec/2025	Dec/2026	Dec/2027	Dec/2028
0	1,000	10,000	20,000	40,000	60,000
➤ Of which women (Number)					
Apr/2023	Dec/2024	Dec/2025	Dec/2026	Dec/2027	Dec/2028
0.00	2,000.00	20,000.00	40,000.00	80,000.00	120,000.00

### Intermediate Indicators by Components

Baseline	Period 1	Period 2	Period 3	Period 4	Period 5
<b>Digital Advisory Services for Agriculture and Food Crisis Prevention and Management</b>					
<b>Satisfaction of farmers having access to usable weather, climate and ag-advisory services (Percentage)</b>					
Apr/2023	Dec/2026	Dec/2028			
0.00	60.00	80			
<b>Improved access to local climate information services with digital information platforms (Yes/No)</b>					
Apr/2023	Dec/2024	Dec/2025	Dec/2026	Dec/2027	Dec/2028
No	No	No	Yes	Yes	Yes


**The World Bank**

WEST AFRICA FOOD SYSTEM RESILIENCE PROGRAM (FSRP) PHASE 3 (P180244)

Agreements involving co-production of agro-hydro-meteorological services between the public and private sectors (Number)					
Apr/2023	Dec/2024	Dec/2025	Dec/2026	Dec/2027	Dec/2028
0.00	0.00	0.00	1.00	1.00	2.00
Sustainability and Adaptive Capacity of the Food System's Productive Base					
Area provided with new/improved irrigation or drainage services (Hectare(Ha)) <sup>CNE</sup>					
Sep/2023	Dec/2024	Dec/2025	Dec/2026	Dec/2027	Dec/2028
0	0	200	2200	4700	4700
Research sub-projects funded with competitive funds (Number)					
Sep/2023	Dec/2024	Dec/2025	Dec/2026	Dec/2027	Dec/2028
0	0	30	70	100	100
Sub-projects of transfer of improved technologies funded with competitive funds (Number)					
Sep/2023	Dec/2024	Dec/2025	Dec/2026	Dec/2027	Dec/2028
0	0	10	20	50	50
> Sub-projects of regional transfer of improved technologies (Number)					
Sep/2023	Dec/2024	Dec/2025	Dec/2026	Dec/2027	Dec/2028
0	0	2	6	8	8
Technologies made available to farmers by the consortium of NCoS, CGIAR and other international research institutes (Number)					
Apr/2023	Dec/2024	Dec/2025	Dec/2026	Dec/2027	Dec/2028
0.00	0.00	0.00	5.00	10.00	20.00
Areas restored with sustainable land management practices in targeted 7 sites (Hectare(Ha))					
Sep/2023	Dec/2024	Dec/2025	Dec/2026	Dec/2027	Dec/2028
0	0	100	400	700	700
Sub-projects selected from the integrated landscape management plans with climate-resilient measures implemented (Percentage)					
Apr/2023	Dec/2024	Dec/2025	Dec/2026	Dec/2027	Dec/2028
0.00	0.00	30.00	30.00	60.00	60.00
Spatial information system established and operational for designing and planning climate-resilient land management practices (Yes/No)					
Apr/2023	Dec/2024	Dec/2025	Dec/2026	Dec/2027	Dec/2028
No	No	No	Yes	Yes	Yes
Regional Food Market Integration and Trade					
Small investments sub-projects financed by Matching Grant (MG) inferior US\$ 10,000 (Number)					
Sep/2023	Dec/2024	Dec/2025	Dec/2026	Dec/2027	Dec/2028
0	0	500	1000	1500	2000
> of which led by women (Number)					
Sep/2023	Dec/2024	Dec/2025	Dec/2026	Dec/2027	Dec/2028
0	0	150	300	450	600
> of which led by youth (Number)					
Sep/2023	Dec/2024	Dec/2025	Dec/2026	Dec/2027	Dec/2028
0	0	100	200	300	400
Medium investment sub-projects financed by MG from US\$ 10,000 to 50,000 (Number)					
Sep/2023	Dec/2024	Dec/2025	Dec/2026	Dec/2027	Dec/2028
0	0	170	340	510	700
Large investment sub-projects financed by MG over US\$ 50,000 to US\$ 500,000 (Number)					
Sep/2023	Dec/2024	Dec/2025	Dec/2026	Dec/2027	Dec/2028
0	0	5	10	15	15
Private-sector actors involved in regional agriculture trade that are supported by the Program (Number)					
Apr/2023	Dec/2024	Dec/2025	Dec/2026	Dec/2027	Dec/2028
0.00	0.00	0.00	50.00	70.00	90.00
Women reached with dedicated assets or services to support their increased commercialization in the selected value chains (Number)					



**The World Bank**  
WEST AFRICA FOOD SYSTEM RESILIENCE PROGRAM (FSRP) PHASE 3 (P180244)

Apr/2023	Dec/2024	Dec/2025	Dec/2026	Dec/2027	Dec/2028
0.00	0.00	300.00	1,000.00	2,000.00	3,000.00
<b>Contingent Emergency Response</b>					
<b>Project Management</b>					
<b>Grievances registered and addressed by the Program (Percentage)</b>					
Apr/2023	Dec/2024	Dec/2025	Dec/2026	Dec/2027	Dec/2028
0.00	0	70.00	80.00	90.00	90.00
<b>Beneficiaries satisfied with the Program's interventions (Percentage)</b>					
Apr/2023	Dec/2026	Dec/2028			
0.00	60.00	80.00			

## Integrated programme risk matrix

Risk categories and subcategories	Inherent	Residual
<b>Country context</b>		
<b>Political commitment</b>	<b>High</b>	<b>High</b>
Risk(s): With the presidential election approaching, the political context is tense. Unprecedented protests and violent manifestations causing fatalities and damages to infrastructure occurred June 1st to 3rd 2023 and may increase in frequency in the run-up to the election. Such situation may generate political instability.	High	High
Mitigations: Food security, food sovereignty and resilience of food systems will likely remain key priorities for the new Government. In addition, as mitigation measure, the project is partnering with implementing agencies and will conduct several critical studies and hire key staff required to set up effective PCUs ahead of effectiveness. The residual risk remains high.		
<b>Governance</b>	<b>Substantial</b>	<b>Substantial</b>
Risk(s): In 2022, the Transparency International's Country Corruption Perception Index assessed Senegal at a moderate level of risk in terms of corruption (43 points in 2022, showing a decrease of 10 point compared to 2021), which places the country in 72nd position out of 180 countries (compared to 67th position in 2018). The WB 2021 Country Policy and Institutional Assessment (CPIA) rates Senegal as good policy reformer with a score of 3.7 (no change compared to previous year, much higher than the regional score of 3.0). The country shows weaknesses in Structural policies (financial sector scored 3).	Substantial	Substantial
Mitigations: The programme is partnering with implementing agencies and will conduct several critical studies and hire key staff required to set up effective PCUs ahead of effectiveness. The programme will build on World Bank other ongoing projects to address risks associated with governance issues and potential misappropriation of funds		
<b>Macroeconomic</b>	<b>Substantial</b>	<b>Substantial</b>
Risk(s): A prolonged conflict in Ukraine may create inflation pressure, straining Senegal's fiscal space and lessening availability of public services, creating discontent and potential political instability. Inflation pressure, strains Senegal's fiscal space and lessens availability of public services, creating discontent and potential political instability. Senegal is also negatively affected by sub-regional insecurity, rising social and geopolitical tensions, and tightening international and regional financing conditions. Senegal is also negatively affected by sub-regional insecurity, rising social and geopolitical tensions, and tightening international and regional financing conditions.	Substantial	Substantial
Mitigations: No counterpart funding from the Government is planned given the limited fiscal space. Rapid and successful implementation of the project would increase agriculture's contribution to economic growth for a better macroeconomic performance.		
<b>Fragility and security</b>	<b>Substantial</b>	<b>Substantial</b>
Risk(s): Senegal is not directly confronted with a war situation, however it shares borders with Mali in its eastern regions. Senegal host refugees camps and population fleeing Mali whose extreme economic vulnerability is even exacerbated with the impact of the Ukraine war. With a marked increase in violent confrontations between demonstrators and security forces since beginning of the year, the upcoming elections in Senegal will test the independence of the organs management of the country's elections and judicial system.	Substantial	Substantial
Mitigations: No particular mitigation action is envisaged at the programme level. The programme will adopt a strong targeting strategy that will be designed to ensure that the livelihoods of the most disadvantaged rural		

<b>Risk categories and subcategories</b>	<b>Inherent</b>	<b>Residual</b>
categories including smallholder farmers, poor households, unemployed youth, women and women-headed households will be strengthened, with the aim of maintaining community unity.		
<b>Sector strategies and policies</b>		
<b>Policy alignment</b>	<b>Moderate</b>	<b>Low</b>
Risk(s): As elaborated in the Context section, the operation is fully aligned with the PSE, its 2019-2023 implementation plan (PAP2-AA), as well as sectoral strategies for agriculture and livestock development (PRACAS-2, PNDE). The risk might come from a prioritisation of value chains support due to prejudice caused by international crisis.	Moderate	Low
Mitigations: A food sovereignty strategy is being elaborated in response to the Ukrainian crisis and its food insecurity implications. By contributing to building a resilient food system, the project will also support this strategy. Both the agriculture and livestock investments envisaged under the project are woven into the sectors strategies.		
<b>Policy development &amp; implementation</b>	<b>Moderate</b>	<b>Low</b>
Risk(s): The risk that national strategies and policies governing the rural and agricultural sector are not based on a solid evidence base, are not representative of the views of rural people's organisations, are not adequately resourced or sufficiently supported by legal/regulatory frameworks, or are not sustainable, thereby compromising the implementation of the project and the achievement of its development objectives.	Moderate	Low
Mitigations: Continuous support for these key programme elements through the WB and IFAD policy dialogue with the GoS will help mitigate this risk. (PCAE) Food security, food sovereignty and resilience of food systems will likely remain key priorities for the new Government.		
<b>Environment and climate context</b>	<b>Substantial</b>	<b>Moderate</b>
<b>Project vulnerability to environmental conditions</b>	<b>Substantial</b>	<b>Moderate</b>
Risk(s): Key potential environmental risk and impacts associated with the project include the civil works, the development and rehabilitation of irrigation infrastructure, the construction of pastoral infrastructures and the procurement of vaccines and others veterinary products, the potential use of chemical products (pesticides and fertilizers) and the disparate levels of Borrowers' capacity in the area of environmental impacts and risks management under ESF. The development of value chains could be linked with the use of agrochemicals with risks and impacts such as pollution, hazardous waste, pesticide poisoning, etc. Rehabilitation of irrigation infrastructure and development of floodplains/inland valleys could cause soil erosion and degradation, destruction of vegetation and habitats, waste generation, OHS and community health and safety issues, nuisances related to air and noise emissions, etc.	Substantial	Moderate
Mitigations: Mitigation measures have been identified and are included in the ESF instruments. For example, FSRP-SN will adopt a climate-smart intensification approach that consists of: i) supporting and coaching farmers on the zero or semi-zero grazing model to increase animal productivity and integration with crops through improved breeding, better animal feed (development and selection of diversified forage and fodder varieties and valorization of crop by-products with the support of regional research institutions,) and on-farm water accessibility; ii) enhancing energy use efficiency along the agricultural value chains (for mechanization, processing and transport) with an emphasis on the substitution of fossil fuel and firewood with green energy sources, such as biogas and solar energy sources, to power farm machinery, bicycles and motorcycles, chillers/coolers, water heaters, lighting; and iii) reducing other outputs concomitant to production and processing (e.g. manure management, recycling of solid waste and wastewater, etc.). These represent important strategies to improve food security and natural resources management, adapt to climate change, reduce both direct and indirect GHG emissions and mitigate environmental risks.		
<b>Project vulnerability to climate change impacts</b>	<b>Substantial</b>	<b>Moderate</b>

<b>Risk categories and subcategories</b>	<b>Inherent</b>	<b>Residual</b>
Risk(s): The high vulnerability score and low readiness score of Senegal places it in the upper-left quadrant of the ND-GAIN Matrix. It has both a great need for investment and innovations to improve readiness and a great urgency for action. Senegal is the 37th most vulnerable country and the 126th most ready country.	Substantial	Moderate
Mitigations: In terms of climate change adaptation, FSRP-SN's main adaptation strategies consist in: improving awareness on, and access to climate information systems to enhance farmers' adaptability to climate change; building water infrastructure to improve irrigated water availability at production and processing levels; introducing climate-resilient fodder varieties and conservation/storage equipment to withstand longer dry periods; incentivizing manure application for improved soil structure and fertility; reducing the pressure on natural resources by switching to renewable energy sources.		
<b>Project scope</b>	<b>Substantial</b>	<b>Low</b>
<b>Project relevance</b>		<b>No risk envisaged – not applicable</b>
Risk(s):		
Mitigations:		
<b>Technical soundness</b>	<b>Substantial</b>	<b>Low</b>
Risk(s): There are certain elements that justify the rating as substantial. While the PDO and set up is part of the regional MPA and has been vetted as a solid approach, there are some risks in the sector specificities and the shared set-up of responsibilities among ministries that may affect the outcomes of the project.	Substantial	Low
Mitigations: Mitigation measures will include coordination mechanisms between the two leading ministries' authorities, that will be further developed in the implementation arrangements, a strong stakeholder engagement strategy and a close collaboration with other relevant ministries and development actors. Support from WB management will be critical to bring involved line-ministries to agree on the optimal institutional implementation arrangement.		
<b>Institutional capacity for implementation and sustainability</b>	<b>Moderate</b>	<b>Moderate</b>
<b>Implementation arrangements</b>	<b>Moderate</b>	<b>Moderate</b>
Risk(s): While the Client has some capacity and experience with managing WB funded projects, weaknesses remain with respect to Financial Management (FM) and Procurement Management (PM): in particular, the lack of clear accountability, definition of responsibilities, and delegation of authority on procurement decisions constitutes a substantial risk. Various layers of management that are still under discussion may cause delays. A strong team with experience as well as pre-emptive acknowledgement of these layered risks to management will be integrated into the project.	Moderate	Moderate
Mitigations: Requirements for proper fiduciary implementation arrangements to be set out during the preparation of the Project, including requirements for adoption of financial, accounting, disbursement, and procurement manual, installation of the accounting system compliant with Bank's FM requirements, conducting annual internal and external financial audits, hiring of the competent fiduciary staff, and providing capacity building through customized training and supervision.		
<b>M&amp;E arrangements</b>	<b>Moderate</b>	<b>Moderate</b>
Risk(s): M&E is affected by the following constraints 1. logframe indicator data have to be validated and updated to reflect results from the annual core outcome survey and recommendations from supervision missions regarding outreach, gender and nutrition; 2. IFAD's methodology in assessing the core outcome indicators in the Impact Assessment may be missing.	Moderate	Moderate
Mitigations: The lessons learned from other projects have guided the design of FSRP-SN as follows:		

<b>Risk categories and subcategories</b>	<b>Inherent</b>	<b>Residual</b>
(1) The M&E system for FSRP-SN will include both IFAD's core outcome indicators as well as project specific output indicators; (2) The PCU will include a dedicated M&E staff who will be in charge of developing a robust and easy to update/track M&E system to be aligned with the IFAD's Operational Results Management System (ORMS). Baseline studies to capture gender disaggregated data on project indicators will be conducted at design stage, to ensure continuous capture of disaggregated data in project implementation.		
<b>Procurement</b>	<b>Substantial</b>	<b>Moderate</b>
<b>Legal and regulatory framework</b>	<b>Substantial</b>	<b>Moderate</b>
Risk(s): The PEFA has given this criterion a grade of D, which corresponds to 1. The basic regulatory texts, including in particular the 2014 Public Procurement Code, are available on the public procurement portal and the ARMP website ( <a href="http://www.marchespublics.sn">http://www.marchespublics.sn</a> ) and ( <a href="http://www.armp.sn/">http://www.armp.sn/</a> ). The publication of procurement plans on the public procurement portal is mandatory (Article 6 of the CMP). It is compulsory to publish general procurement notices and public tender notices on the public procurement portal and in at least one widely circulated daily newspaper (Articles 6 and 56 of the CMP). Provisional award notices must be published in a widely circulated newspaper (article 84.3 of the CMP). Publication of final award notices on the public procurement portal is compulsory (article 86 of the CMP). The decisions taken by the ARMP's DRB on appeals appear on the website and the public procurement portal. However, the grade obtained (D) is justified by the fact that : - the audits carried out by ARMP revealed failures to register contracts on the PPMs and delays in the publication of PPMs. The PPMs published are therefore not complete.	Substantial	Moderate
Mitigations: Strengthen the capacity of Contracting Authorities to comply with the provisions below in order to obtain complete statistics: - Complete and timely registration of contracts on the PPM; - publication of general procurement notices in a widely circulated newspaper and on the public procurement portal; - publication of award notices for requests for information and prices (RFIs) on the public procurement portal		
<b>Accountability and transparency</b>	<b>Substantial</b>	<b>Moderate</b>
Risk(s): The latest Corruption Perception Index by Transparency international is for the calendar year 2022, and it provided an overall inherent risk rating bracket of medium risk. Senegal was ranked 72/180 in the world with a score of 43/100. The risk that accountability, transparency and oversight arrangements (including the handling of complaints regarding, for example, SH/SEA and fraud and corruption) are inadequate to safeguard the integrity of project procurement and contract execution, leading to the unintended use of funds, misprocurement, SH/SEA, and/or execution of project procurements outside of the required time, cost and quality requirements.	Substantial	Moderate
Mitigations: The WBG in Dakar has a dedicated team and will provide backstopping. (source IPRM PCAE). Accountability and transparency risks will be mitigated by IFAD participation in supervision and implementation support missions		
<b>Capability in public procurement</b>	<b>Substantial</b>	<b>Moderate</b>
Risk(s): The risk that the implementing agency does not have sound processes, procedures, systems and personnel in place for the administration, supervision and management of contracts resulting in adverse impacts to the development outcomes of the programme.	Substantial	Moderate
Mitigations: • Ensure that provision of procurement documents (bidding documents, requests for quotations, contracts) comply with the WB anti-corruption policy, the WB right to sanction, and the WB's inspection and audit rights, as well as relevant WB SEAH requirements (Throughout implementation);		

<b>Risk categories and subcategories</b>	<b>Inherent</b>	<b>Residual</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Recruit (or attach from the Ministry) a procurement specialist (Latest 3 months after effectiveness);</li> <li>Train staff in the new procurement framework (online and/or in person) and STEP, which will be used to manage all contract transactions and related documents (Throughout implementation);</li> <li>Develop a contract management system to ensure that all contracts identified in the PPSD are managed effectively (Throughout implementation).</li> </ul> After the implementation of the proposed mitigation measures, the residual risk is deemed to be moderate		
<b>Public procurement processes</b>	<b>Substantial</b>	<b>Moderate</b>
Risk(s): The risk that procurement processes and market structures (methods, planning, bidding, contract award and contract management) are inefficient and/or anti-competitive, resulting in the misuse of project funds or sub-optimal implementation of the project and achievement of its objectives.	Substantial	Moderate
Mitigations: Prior review will be carried out by the WB. In addition to prior review, semi-annual supervision missions will be carried out. Annual WB procurement post review will be conducted by the WB Procurement Specialists. The sample size will be based on the procurement risk rating for the Implementing Agency. The prior review procurements will be reviewed and cleared in STEP by the WB Procurement Specialist. Thresholds for market approaches will be adopted.		
<b>Financial management</b>	<b>Substantial</b>	<b>Moderate</b>
<b>Organization and staffing</b>	<b>Substantial</b>	<b>Moderate</b>
Risk(s): The overall project's FM responsibility will be entrusted to the PIU MAERSA, to which the FM team will be attached. A member of this team will be seconded to the MEPA PIU and will carry out some specific FM tasks, including payment management.	Substantial	Moderate
Mitigations: Recruit the administrative and financial officer (no later than 2 months after effectiveness).		
<b>Budgeting</b>	<b>Substantial</b>	<b>Moderate</b>
Risk(s): The design mission assessment revealed that MAERSA is familiar with World Bank-funded projects, the institution is not familiar with IFAD fiduciary and reporting procedures. The program will use the same approach as other World Bank projects (e.g., PARIIS, P154482) to address the risks associated with weak internal control mechanisms, unqualified FM staff, and potential misappropriation of project funds.	Substantial	Moderate
Mitigations: The project will recruit an administrative and financial officer (no later than 2 months after effectiveness). In accordance with the World Bank PAD, in order to align with the World Bank's minimum requirements outlined in the World Bank Policy and Directive on IPF, in effect since 2017, the project will need to implement the FM action plan described in table 3 of the PAD.		
<b>Funds flow/disbursement arrangements</b>	<b>Substantial</b>	<b>Moderate</b>
Risk(s): The design mission assessment revealed that MAERSA is familiar with World Bank-funded projects, the institution is not familiar with IFAD fiduciary and reporting procedures. In accordance with the World Bank PAD, the project will align with the World Bank's minimum requirements outlined in the World Bank Policy and Directive on IPF, in effect since 2017. The project will implement the FM action plan described in table 3 of the PAD.	Substantial	Moderate
Mitigations: Set up an acceptable project financial and administrative manual, including specific procedures for the matching grant activities (before effectiveness).		
<b>Internal controls</b>	<b>Substantial</b>	<b>Moderate</b>
Risk(s): The design mission assessment revealed that MAERSA is familiar with World Bank-funded projects, the institution is not familiar with IFAD fiduciary and reporting procedures. The program will use the same approach as other World Bank projects (e.g., PARIIS, P154482) to address the risks	Substantial	Moderate

<b>Risk categories and subcategories</b>	<b>Inherent</b>	<b>Residual</b>
associated with weak internal control mechanisms, unqualified FM staff, and potential misappropriation of project funds (see annex 2 for details).		
Mitigations: The project will set up an acceptable project financial and administrative manual, including specific procedures for the matching grant activities (before effectiveness).		
<b>Accounting and financial reporting</b>	<b>Substantial</b>	<b>Moderate</b>
Risk(s): In accordance with the World Bank PAD, in order to align with the World Bank's minimum requirements outlined in the World Bank Policy and Directive on IPF, in effect since 2017, the project will need to implement the FM action plan described in table 3 of the PAD.	Substantial	Moderate
Mitigations: Set up an acceptable project financial and administrative manual, including specific procedures for the matching grant activities (before effectiveness). Submit IFRS compliant financial statements or additional notes to the financial statements to cover the gap between IFRS/ IPSAS and SYSCOHADA.		
<b>External audit</b>	<b>Substantial</b>	<b>Moderate</b>
Risk(s): The project will prepare financial statements in accordance with IFRS / IPSAS.	Substantial	Moderate
Mitigations: The project will make the necessary external audit arrangements in order to submit audited financial statements in the 6 months following the financial year		
<b>Environment, social and climate impact</b>	<b>Moderate</b>	<b>Moderate</b>
<b>Biodiversity conservation</b>	<b>Moderate</b>	<b>Low</b>
Risk(s): Among the activities supported by the project that could affect biodiversity conservation and the sustainable management of natural resources are the development of targeted value chains, such as maize, fruit and vegetables (onions, potatoes, banana, etc.). The same goes for activities related to the restoration of landscapes through watersheds and flood plains, water mobilization, better water retention in soils, use of vegetation as windbreaks, and irrigation development. Based on that, necessary measures will need to be taken to prevent any potential environmental risks and impacts on natural resources.	Moderate	Low
Mitigations: To promote the sustainable management of natural resources, the ESMF provides guidance on risk assessment, the mitigation hierarchy and precautionary principles in the design and implementation of such activities that may have unintended negative consequences on the ecological functions of habitats and the biodiversity they support. Thereafter, ESAs that will be prepared during the implementation phase will provide mitigation measures to ensure that project activities do not alter or cause the destruction of any natural habitats.		
<b>Resource efficiency and pollution prevention</b>	<b>Substantial</b>	<b>Moderate</b>
Risk(s): Inadequate access to clean water affects livestock productivity, especially during the dry season, compromising milk quantity, quality and hygiene. In addition, pollutants might be released in the environment, by processing facilities, hence negatively impacting the environment.	Substantial	Moderate
Mitigations: FSRP-SN will promote efficient water use management at all levels of the value chains. The Project will also focus on waste management at both production (composting), aggregation and processing levels (recycling of waste water) and will apply proper site selection of infrastructure, taking into account the proximity to water bodies, rural settlements and rural facilities in order to avoid water contamination, land degradation as well as social conflicts.		
<b>Cultural heritage</b>	<b>Low</b>	<b>Low</b>
Risk(s): The project has a very low risk of degrading the cultural heritage.		
Mitigations: No specific mitigation measure is required.		
<b>Indigenous peoples</b>	<b>Low</b>	<b>Low</b>

<b>Risk categories and subcategories</b>	<b>Inherent</b>	<b>Residual</b>
Risk(s): The programme does not target areas with indigenous peoples	Low	Low
Mitigations: No specific mitigation measure is required.		
<b>Community health and safety</b>	<b>Moderate</b>	<b>Moderate</b>
Risk(s): Some risk of potential community health issues is related to animal to human communicable diseases. There is also a risk of not attaining the anticipated nutrition outcomes if smallholder households do not consume their nutritious products (fruit and vegetables, milk) and if income earned from the sale of agricultural products is not used to buy nutritional food items at households.	Moderate	Moderate
Mitigations: Through capacity building programmes, the target population shall be sensitized on zoonotic diseases related risks, communicable diseases related risks, best practices of keeping animals in a safe manner to avoid cross species contamination, and disposal of containers of veterinary medicines. The risks of having all nutritious commodities produced marketed will be mitigated through implementation of the nutrition education and awareness raising activities		
<b>Labour and working conditions</b>	<b>Substantial</b>	<b>Moderate</b>
Risk(s): There is a risk that new activities at the household level increase the workloads especially for women and children, who are also responsible for domestic care tasks. There is also a risk of poor working conditions especially for the youth and women.	Substantial	Moderate
Mitigations: Promoting small scale mechanization will reduce the workload for farmers, women in particular. Mobilizing and organizing the youth involved in agricultural commodities collection and transportation into cooperatives and facilitating access to credit help these categories of beneficiaries to acquire improved transport means (including electric bicycles and motorcycles), to efficiently operate.		
<b>Physical and economic resettlement</b>	<b>Low</b>	<b>Low</b>
Risk(s): The project shall not promote activities that lead to the resettlement of smallholder farmers. The construction of communal water infrastructure (boreholes, irrigation schemes) shall be done on sites identified by the communities, accepted by government and in consultation with local authorities. However, in any rare case if there is need for the local authorities to expropriate land from for the construction of project infrastructure, and no other alternative could be sought, then mitigation measures shall be revoked.	Low	Low
Mitigations: In case of unavoidable eviction, compensation will be provided by the relevant authorities to individual land owners whose land had been expropriated to put up project infrastructure, as per National rules. Expropriation takes place as the very last resort, when all other avenues have failed. It will therefore be very limited and may happen only in very isolated cases. Compensation will be provided to the individuals in line with the Senegal Expropriation Laws and FPIC is observed, and a consent document signed between the evicted person and the relevant authorities.		
<b>Greenhouse gas emissions</b>	<b>Substantial</b>	<b>Moderate</b>
Risk(s): Increased dairy / irrigated crops (rice, horticultural crops) production may contribute to anthropogenic greenhouse gas (GHG) emissions, associated with land management, enteric fermentation, manure management, as well as agricultural commodities transportation, specific storage (cooling) and processing.	Substantial	Moderate
Mitigations: FSRP-SN climate change mitigation options will include the promotion of agroforestry and plantation of perennial fodder to enhance soil carbon sequestration and reduce soil erosion as well as manure and waste management to decrease water and soil pollution and increase soil fertility and structure. Finally, solar energy will be introduced at different levels of the value chains, for irrigation equipment, cold chain (cooling of milk/ dairy products, cold storage for horticultural products), water heating for cleaning and processing, and at household level for lighting which will improve time management.		

<b>Risk categories and subcategories</b>	<b>Inherent</b>	<b>Residual</b>
<b>Vulnerability of target populations and ecosystems to climate variability and hazards</b>	<b>Substantial</b>	<b>Moderate</b>
Risk(s): The risk that the project may significantly increase the exposure or vulnerability of target populations' livelihoods, ecosystems, economic assets or infrastructure to climate variability and hazards.	Substantial	Moderate
Mitigations: A targeted adaptation assessment will be prepared to inform the design, however the following measures can be proposed at this stage of concept note: - Promotion of climate resilient practices and technologies throughout the value chains; - Strengthen knowledge and skills on climate change and disseminate climate information services to smallholder farmers; - Use of climate resilient infrastructure (e.g. storage facilities) and renewable energy throughout the value chains.		
<b>Stakeholders</b>	<b>Substantial</b>	<b>Substantial</b>
<b>Stakeholder engagement/coordination</b>	<b>Substantial</b>	<b>Substantial</b>
Risk(s): The project is in direct response to two Ministries' requests for IDA financing in the broader agriculture context and within the governments' economic priorities. At government level, the stakeholder risk is lower, as the commitment and visibility will remain high even through Government changes. However, the private sector and at the forefront the producers' organizations and MSPs, and the financial system, critical parties to value chain support activities, are underfunded and under-supported. The banking sector has little appetite to tailor financial products to the agricultural sector. There is a lack of organization and capacity in a multitude of POs which reduces their ability to serve their members adequately and contribute to public policies. Stakeholders at local level may have limited capacity to sustainably take on technology and financing. As they are expected to play a strong role in the formulation of project design and implementation, and as the diffusers of policy on the ground, their irregular and unstructured set-up may hinder effectiveness. ii) Another substantial risk relates to the land reform agenda overshadowing or holding investments hostage. A complicated land tenure system underlies all discussions over agriculture and natural resources use. Hence conflicts over land-use may spill over into establishment of agriculture infrastructure or communal resources. The private sector and the financial system in Senegal are chronically underfunded, limiting their ability to represent members in public policy. At the local level, stakeholders have limited capacity to sustainably take on technology. Given that local actors are expected to play a strong role in project implementation, their irregular and unstructured set-up may hinder effectiveness.	Substantial	Substantial
Mitigations: The PCUs have prepared a consolidated Stakeholder Engagement Plan (SEP) for FRSP-SN. The SEP has identified the following stakeholders : affected stakeholders, which include the proposed 400,000 project beneficiaries (40% women), project workers (PCU staff for MAERSA and MEPA, consultants, workers of contractors, service providers and suppliers' workers), as well as stakeholders who are negatively affected by the project (members of the communities around the proposed civil works, households affected by economic or physical displacement). Other concerned stakeholders include key institutional entities, such as the Agriculture Directorate, the National Agency for the Rural and Agricultural Council, the Senegalese Institute for Agricultural Research, the National School of Agriculture, the Inter-State School of Sciences and Veterinary Medicine, the Directorates of Veterinary Services and Animal Industries, the National Center of Genetic Improvement, and the Order of Veterinarians of Senegal (ODVS). Financial intermediaries, commercial Banks or funds involved in the agricultural sector, such as the FADSR and FONSTAB, are also key strategic partners and stakeholders. Other concerned stakeholders include associations such as producer, meat and livestock associations, private veterinarians and technicians, private sector entities, NGOs, and local municipalities. Vulnerable stakeholders include beneficiaries such as women and youth farmers and pastoralists, who have limited access to financial resources, beneficiaries with disability or mobility constraints, potential beneficiaries who are illiterate, or who		

<b>Risk categories and subcategories</b>	<b>Inherent</b>	<b>Residual</b>
live in remote areas, and may not be aware of the project's activities and benefits. The PCUs have developed a consolidated SEP, which outlines key outreach strategies for the different stakeholder groups, a reporting system, as well as a comprehensive Grievance Mechanism (GM), sensitive to SEA/SH cases, with accessible reception channels for project beneficiaries and stakeholders. The SEP is also based on extensive consultations of 269 individuals (including 30% women) conducted in June 2023, representing 185 central and local government institutions, civil society organizations (women and producer organizations and associations) and the private sector. Women have been consulted as part of project preparation, and will continue to be involved in the implementation of the SEP. Moreover, as IFAD is cofinancing this Programme, with a strong focus on POs' empowerment to be stronger stakeholders part of programme designs and strategic implementing partners, a specific attention will be given to those stakeholders' engagement aspects during the next steps of appraisal and implementation.		
<b>Stakeholder grievances</b>	<b>Moderate</b>	<b>Low</b>
Risk(s): There is a risk that stakeholders do not have a mechanism to safely voice concerns related to the interventions of the project and the implications thereof, or do not have access to such mechanisms as they are unaware or it is not locally available.	Moderate	Low
Mitigations: Communities and individuals who believe that they are adversely affected by a project supported by the WB may submit complaints to existing project-level grievance mechanisms or the Bank's Grievance Redress Service (GRS). The GRS ensures that complaints received are promptly reviewed in order to address project-related concerns. Project affected communities and individuals may submit their complaint to the Bank's independent Accountability Mechanism (AM). The AM houses the Inspection Panel, which determines whether harm occurred, or could occur, as a result of Bank non-compliance with its policies and procedures, and the Dispute Resolution Service, which provides communities and borrowers with the opportunity to address complaints through dispute resolution. Complaints may be submitted to the AM at any time after concerns have been brought directly to the attention of Bank Management and after Management has been given an opportunity to respond.		